

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le seize du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CLAUDEL Nelly, Maire,
MM. REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, DURUPT Nadine, Adjoint
MM. JEANGEORGES Sébastien, HATON Didier, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, JACQUEMIN André, GASPARD Marie-France, CLERC Jean Philippe, GRAVIER Sylvie, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. VUILLEMIN Martial, BAHI Najate, **ayant donné pouvoir respectivement** à Mmes URLACHER Monique et VINEL Isabelle.

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES :

Mmes FETET Coralie, AUBRY Chantal

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CLERC Jean-Philippe est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2012.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Elle passe ensuite à l'ordre du jour.

I- APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU PROJET SCOLAIRE-PERISCOLAIRE ET MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire fait un bref historique du dossier, rappelant qu'une étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecte HABA a permis d'identifier les besoins et mettre au point un scénario d'organisation spatiale avec l'objectif de définir une estimation financière du programme.

Après l'organisation du jury de concours, c'est le cabinet d'architecte GHEZA Thierry qui a été missionné pour la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire rappelle au conseil la présentation faite lors de la commission plénière du 11 janvier 2013 tant sur le point de l'APD par le cabinet d'architecte GHEZA que sur le plan financier par un cabinet d'expertise.

Elle donne ensuite le montant estimatif prévisionnel établi par l'architecte à savoir :

Montant H.T. 4 410 000,00 € soit un montant T.T.C de **5 274 360,00 € pour la partie travaux uniquement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif partie travaux du projet scolaire, périscolaire et Maison des Associations dont le montant estimatif prévisionnel est de 4 410 000,00 € soit un montant T.T.C de **5 274 360,00 €**

Remarque de Monsieur Jean-Philippe CLERC concernant l'augmentation du périmètre du programme (parking du 23 septembre et placette).

Réponse de Madame le Maire : le programme est identique aux besoins recensés et que le concours portait sur la construction d'une école, la restructuration des locaux des Tilleuls en périscolaire et une réhabilitation de l'ancienne mairie pour en faire une maison des associations, en aucun cas cette légère augmentation du périmètre ne permet de modifier la présentation des bâtiments proposés par les architectes.

Monsieur André JACQUEMIN revenant sur le coût global selon lui, qu'il a indiqué dans le document d'information qu'il a adressé à la population et qui semble bien être celui vers lequel on se dirige et il maintient que celui-ci était trop élevé, il s'abstient.

Madame le Maire s'étonne de cette abstention au vu des diverses remarques positives formulées lors de la réunion de présentation par l'architecte du 11 janvier 2013.

II- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE des admissions en non-valeur suivantes :

✓	BUDGET PRINCIPAL	305,31 €
	○ Année 2007	
✓	BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT	318,14 €
	○ Année 2009 : 70,74 €	
	○ Année 2011 : 247,40 €	
➤	BUDGET SERVICE DE L'EAU	2 345,17 €
	○ Année 2007 : 265,11 €	
	○ Année 2008 : 899,00 €	
	○ Année 2009 : 579,72 €	
	○ Année 2010 : 431,44 €	
	○ Année 2011 : 169,90 €	

Les crédits seront inscrits au B.P. 2013 des différents budgets.

III- GOUVERNANCE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES HAUTES-VOSGES

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2648/2012 du 21 décembre 2012 (reçu le 24 décembre) portant extension du périmètre de la communauté de communes de la porte des Hautes-Vosges avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Madame le Maire explique ensuite que suite à cette intégration, il faut se prononcer sur la forme de gouvernance à partir de 2014.

Elle donne lecture des délibérations des Communes de DOMMARTIN les REMIREMONT et SAINT-NABORD ; elle constate que les règles de gouvernance actuelles ont contribué au bon équilibre des pouvoirs entre les petites communes et celles plus importantes et précise qu'il est important de maintenir les règles actuelles. C'est pourquoi elle propose leur maintien à partir de 2014.

LE Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier, entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres :

- SE PRONONCE pour le maintien des règles actuelles de gouvernance après le renouvellement des conseils en 2014.

Madame le Maire indique qu'également, suite à l'intégration de la commune au sein de la Communauté de Communes, il y aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil de procéder à l'élection des 5 délégués titulaires et 5 suppléants pour siéger au Conseil Communautaire, cette opération n'ayant pas été possible car le courrier de la CCPHV étant parvenu la veille de la présente réunion, n'a pu être inscrite à l'ordre du jour.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL